

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MERCREDI 2 Octobre 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAVILLE, Directeur de l'Abonnement, qui doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Cologne, du 10 septembre.

Nos papiers, selon l'usage antique des cours, rendent des comptes officiels de toutes les opérations de la campagne actuelle: selon eux, il n'y a pas eu une seule affaire sans de grands avantages pour les armées alliées; à Dunkerque même, les Anglois n'ont reculé que pour mieux sauter.

On mande de Manheim qu'on a vu dans cette ville des députés des départemens insurgés de France: des gens qui se disent instruits prétendent que ces députés étoient chargés d'offrir le commandement en chef de leurs forces au prince de Condé. On ne dit point que ce prince ait accepté une place aussi dangereuse à joindre qu'à remplir.

Il est certain que de tous les côtés on offre aux émigrés divers points de ralliement: c'est en Suisse, dans la Venée, à Lyon, à Toulon qu'on les appelle dans des placards affichés avec profusion; mais nul d'eux ne se presse ni ne peut se presser de partir sur des invitations si vagues & si peu profitables. Ces chevaliers semblent avoir perdu toute leur énergie avec les moyens de subsister: quelques-uns objectent qu'ils n'ont point d'ordre de la part de Monsieur, régent de France *in partibus infidelium*, & qu'il leur est défendu de suivre le prince de Condé qui ne marche point. C'est dans cette troupe que regne véritablement une désorganisation parfaite.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 19 septembre.

Les dernières dépêches de l'armée des alliés dans la partie du Nord portent que sa position actuelle indique que le général Clairfayt va cerner Landrecies, tandis que le prince de Cobourg ira attaquer le camp de Maubeuge. Cependant il paroît que les armées françoises reçoivent journellement des renforts qui doivent rendre nos succès au moins très-difficiles dans cette partie.

Le 3<sup>e</sup>. régiment d'infanterie est parti le 13 de Windsor, pour se rendre à Greenwich, où des bâtimens de transport l'attendent.

On écrit de Plymouth que le vaisseau de 80 canons, le Gibraltar, ayant à bord quelques troupes de débarquement, a mis à la voile de ce port pour aller joindre la flotte du lord Howe. Les autres vaisseaux partis pour la même destina-

tion sont le Brunswyck, de 74; le Malboroug, de 74 le Gange, de 74; le Majestueux, de 74; l'Audacious, de 74; le Veteran & le Sceptre, de 64. La frégate l'Inconstant, de 36, & le Pézaze, de 28; & les bricks de guerre le Black-Joke & le Faucon. On présume que cette flotte ne tardera pas à se montrer dans la Manche; son départ a été différé jusqu'ici par le fumoxe, qui ne lui permettoit pas de tenir la mer.

Le bruit d'une invasion projetée par les François en Angleterre, la stagnation de nos manufactures, tant ici qu'en Irlande, un certain mécontentement qui a fait rallier un assez grand nombre de commerçans & de Manufacturiers, & même quelques membres de la chambre des pairs, au parti de l'opposition, tout annonce qu'à la prochaine rentrée du parlement, il y aura de vifs débats pour faire cesser une guerre qu'on regarde comme l'ouvrage de Pitt seul, & dont il lui sera mal aisé de prouver l'avantage à la nation angloise. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les Hollandois nos alliés s'expliquent déjà hautement sur le besoin où ils se trouvent de revenir promptement à la paix, malgré les menées du prince d'Orange pour prolonger cette guerre.

Voici l'état des troupes parties des dunes pour se rendre à Ostende ou sur le continent: les régimens n<sup>os</sup>. 3, 4, 19, 47 & 57.

Tous les bâtimens dont on attendoit la rentrée, tant des Indes-Occidentales que de l'Inde & de Lisbonne, sont heureusement arrivés dans nos ports.

Lord Howe a dû s'enfoncer dans la Manche en sortant de Torbay: on avoit répandu qu'une escadre françoise l'y attendoit, ce qui n'étoit gueres probable, puisque dans ces derniers tems les coups de vent de l'équinox ont dû forcer tous les vaisseaux de quitter cette station dangereuse; les navires observateurs ont cependant cru voir une escadre de la république vers les îles de Scilly.

Le prince Adolphe, de retour de l'armée où il a couru les plus grands dangers, a paru le 13 à Kew. Le prince de Galles a fait déposer à Carletonhouze l'habit & le chapeau qu'avoit son frere lorsqu'il a été blessé.

## FRANCE.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

D'Avignon, le 22 septembre.

L'artillerie placée sur les hauteurs des environs de Toulon foudroie le fort Lamalgue; toutes les lettres arrivées de

Marseille & des environs de l'armée, confirment que deux frégates espagnoles ont été coulées bas par nos canons. Une lettre du 21 de Marseille annonce que les patriotes de Toulon se sont emparés du fort Pharon, & qu'une grêle de boulets rouges tombe sur cette ville perfide. Carreaux est maître de la tour des signaux. Deux bataillons n<sup>os</sup> 11 & 19 de Marseille partent pour l'armée, ainsi que 87 hommes de chaque autre bataillon. Le village de la Valette près Toulon a fait un de nos patrouilles prisonnière, & l'a traîné au sein des rebelles. La nuit suivante la Valette a disparu de la surface de la terre. (*Extrait du Courier d'Avignon*).

DÉPARTEMENT DU VAR.

De Saint-Tropez, le 22 septembre.

Nos mers sont couvertes de vaisseaux ennemis de toute espèce, & depuis la trahison qui a livré cette place aux Anglois & aux Espagnols, on remarque que des voiles étrangères sont route en grand nombre vers cette ville rebelle. Si l'on fait en croire des rapports assez vraisemblables, ces navires sont chargés d'immenses approvisionnements, & presque tous ont des troupes de ligne de débarquement, ainsi que des émigrés qui comptent que Toulon va devenir leur place d'armes, d'où ils porteront la désolation dans tous les environs. Des projets aussi perfides seront sûrement déjoués, puisqu'ils requièrent de tous les départements environnans arrivent en foule à l'armée du général Cartaux, & que son armée, forte de plus de 60 mille hommes, cerne ce repaire d'ennemis. Les mesures les plus sages ont été prises pour assurer les subsistances de cette armée, quoique les ennemis aient pris aussi les leurs pour empêcher les approvisionnements d'arriver par mer.

On annonce que nos troupes ont élevé des batteries qui foudroyent une partie de la rade de Toulon, & que quelques vaisseaux anglais ont été déjà forcés de s'éloigner pour se soustraire à leur feu.

Les trahisons sembloient encore se multiplier sur les côtes de la Méditerranée; mais l'activité surveillante des autorités constituées & des sociétés populaires y a pourvu. Le projet de livrer le port de Cette aux Espagnols, a été avorté à tems, & les conspirateurs, au nombre de 300, ont déjà été envoyés en prison à Montpellier, où leur procès va leur être fait.

On soupçonnoit aussi quelques projets sur Aiguemortes; on y a envoyé aussi-tôt deux bataillons qui ont mis cette ville à l'abri des tentatives des Espagnols, s'ils osoient en approcher.

De Paris, le 2 octobre.

La société patriotique française des amis de la liberté & de l'égalité, établie à Charleston, dans la Caroline méridionale, Etats-Unis de l'Amérique septentrionale & indépendante, a rendu à la société des Jacobins de Paris la justice qu'elle mérite par ses nobles travaux pour l'établissement & le maintien de la liberté, & lui a demandé son affiliation.

Le corps de troupes impériales, resté en réserve jusqu'à présent dans le Tyrol, a reçu les ordres précis de se rendre en toute diligence dans les Pays-Bas, pour se réunir à l'armée de Cobourg. Ce corps est composé de plusieurs bataillons de grenadiers & de quelques régimens de cavalerie.

Des lettres de Picardie annoncent que les ennemis emploient une tactique nouvelle & perfide pour tâcher de séduire les habitans: ils maltraitent cruellement les patriotes, paient en argent aux fermiers les grains, les bestiaux & la volaille qu'ils

leur fournissent: mais il se trouve peu de gens qui se prêtent à ce commerce très-coupable; la plupart brûlent du désir de combattre les hordes étrangères.

La construction des fourneaux, à la place ci-devant Royale, se fait avec la plus grande activité, & le parc d'artillerie est rempli de canons. On travaille aussi avec la même ardeur, dans l'église des Filles du Calvaire, à fabriquer des canons & affûts.

Inard a été mis en état d'arrestation, & conduit dans une maison d'arrêt. — Le ci-devant prince de Monaco a été mis sous la garde d'un gendarme.

On donnoit dimanche dernier à l'Opéra l'*Gfrande à la Liberté*, *Œdipe à Colonne* & le *Jugement de Paris*: l'Offrande à la Liberté & *Œdipe* furent exécutés avec tous les talens dont les artistes de ce spectacle sont capables, & à la grande satisfaction du public. Le rideau baissé, un particulier, placé aux loges de dix livres, témoigna aux citoyens qui remplissoient la salle, qu'il étoit étonnement surpris de ce que l'on donnoit encore sur les théâtres de Paris des pièces où se trouvent les mots de princesses & de princesses, qui doivent nécessairement choquer l'oreille d'un républicain.

Le public, instruit que l'opéra est surveillé par la municipalité, qui en a supprimé les pièces qui pourroient déplaire aux bons républicains, a manifesté son mécontentement, & n'a vu dans l'observation de ce particulier qu'un motif de troubler le spectacle. Alors un bruit effroyable s'est élevé au point que si Daajou, membre de la municipalité & administrateur, ne fût venu dans la loge où étoit ce particulier, le ballet n'auroit pas commencé qu'il ne fût sorti. Danjou s'est ceint de son écharpe municipale, & a observé aux citoyens que, comme ce particulier, la municipalité ne voyoit pas avec plaisir ces mots; mais que ce seroit priver le public d'un chef-d'œuvre que d'ôter cet ouvrage du théâtre, qui d'ailleurs avoit déjà subi de grands changemens. Il engagea les citoyens à ne point exiger l'expulsion de ce particulier qu'on avoit démanché à grands cris; qu'il n'avoit que des intentions pures; mais qu'à la vérité il avoit commis une inconséquence. On écouta avec plaisir l'officier municipal, & on se conforma à son desir. Le reste du spectacle fut joué avec beaucoup de tranquillité.

L'institution du comité de salut public du département de Paris est un véritable bienfait pour la nation; les membres qui le composent sont de vrais républicains qui ne cessent de consacrer leurs talens & leurs travaux pour affermir la liberté & pour consolider la constitution. Ils ont contribué par leur zèle infatigable, à cette mémorable révolution, qui a détruit ce système de fédéralisme qui tendoit à rompre l'unité de la république, & à allumer dans tous les départements les torches de la guerre civile. Ce comité enchaînant les malveillans, poursuit les conspirateurs, veille à l'exécution des décrets, se réunit à l'administration des subsistances pour procurer au peuple des vivres abondans, & ne s'écarte jamais, dans les mesures de rigueur que les circonstances commandent impérieusement, des principes de la justice. Les amis de la révolution ont vu avec douleur que ce comité ait été dénoncé dans une société où réside le feu ardent du patriotisme. Un membre de cette société, zélé sans doute, mais de ce zèle qui ne calcule pas, l'a accusé d'incliner pour l'aristocratie. Cette inculpation injuste a affligé le comité; il vient de répondre à cette étrange dénonciation par des faits non pour sa justification, mais pour instruire son dénonciateur. L'arrêté qu'il a pris prouve son amour pour la justice,

zele pour l'intérêt public, & son attachement aux loix; il doit lui acquérir de nouveaux droits à la confiance & à la reconnaissance publique.

*Avis aux créanciers de la république.*

Il existe pour 118 millions de créances liquidées par décret, qui ne sont pas réclamées par leurs propriétaires: ce retard de la part des créanciers a plusieurs causes, qu'il est de l'intérêt public de faire cesser. Les uns ignorent que leur créance est liquidée; d'autres se croient arrêtés invinciblement par des oppositions; d'autres encore attendent, pour se dessaisir des titres qui leur restent, l'issue du combat que la liberté livre au despotisme.

La convention nationale m'autorise à stimuler les uns, à détruire l'erreur où sont les autres, & à dire à tous qu'ils ne peuvent espérer de sauver leur fortune qu'en l'attachant intimement à celle de la république.

En conséquence, j'invite tous les propriétaires de créances soumises à la liquidation, à m'envoyer leur adresse clairement désignée, avec une note énonciative de la nature de leurs créances, & du numéro sous lequel leurs titres ont été enregistrés au bureau de la liquidation.

J'adresserai à chacun de ceux qui m'auront envoyé leur adresse & la note qui doit l'accompagner, une lettre que je ferai charger à la poste: cette lettre contiendra la date de la liquidation des créances, tous les renseignements qu'il me sera possible de donner aux créanciers, pour les aider à se mettre en règle & à se faire reconnaître propriétaires.

La convention, par son décret du 25 septembre, a prononcé contre ceux qui, liquidés par décrets antérieurs à ce jour, ne satisferoient pas à cette invitation avant le 1<sup>er</sup> janvier 1794, la déchéance des intérêts du premier semestre de 1794, indépendamment du droit des deux cinquièmes de l'inscription, équivalant à deux pour cent de la créance principale, dans le cas où un transfert feroit nécessaire pour faire jouir de son inscription le nouveau propriétaire;

Et la déchéance absolue du capital & des intérêts de la créance pour ceux qui ne se seront pas présentés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1794, pour faire liquider leur propriété.

A Paris, le 26 septembre 1793, l'an deuxième de la république une & indivisible.

*Le directeur-général provisoire.  
(Signé) DENORMANDIE.*

**COMMUNE DE PARIS.**

*Du 30 septembre.*

La section des Quinze-Vingts défile dans le sein du conseil; le cri général est des armes, des caïernes.

Chaumette donne lecture d'une lettre de Palissot, à qui le conseil avoit refusé un certificat de civisme; il se disculpe dans cette lettre sur la diatribe dirigée contre Jean-Jacques Rousseau; il n'avoit que vingt-quatre ans quand il a composé la comédie *des Philosophes*; il est maintenant octogénaire, & a expié les erreurs de sa jeunesse par un désaveu formel de ses sentimens sur l'immortel auteur d'Emilie; Palissot, d'ailleurs peu fortuné, a des droits à l'indulgence du conseil; & sur le réquisitoire du procureur de la commune, le certificat de civisme est accordé.

Le procureur de la commune annonce qu'il vient d'arriver un malheur dans la section des Amis de la Patrie. Des citoyens faisant l'exercice, un fusil s'est trouvé chargé, un officier & un tambour ont été tués. Des commissaires se transporteront sur-le-champ pour prendre tous les renseignemens & procurer tous les secours nécessaires, & à l'avenir personne ne pourra

entrer dans un corps de garde sans faire inspecter les armes par le commandant du poste.

Le conseil, en exécution de son arrêté précédent pour l'épurement des comités révolutionnaires, a commencé par ceux des sections des Tuileries, des Piques, de l'Unité & du Panthéon François, avec cette impartiale sévérité qui veut qu'en chargeant ces comités de fonctions importantes, ils soient dignes de les remplir.

Les citoyennes républicaines révolutionnaires demandent qu'il soit fait des visites domiciliaires chez les marchands qui seroient soupçonnés d'accaparement, & que ces visites soient faites, non par les citoyens de leur section, mais bien par les sans-culottes des autres sections, afin qu'ils ne puissent être favorisés ou ménagés. Le conseil renvoie à sa commission les observations des citoyennes révolutionnaires.

**CONVENTION NATIONALE.**

*(Présidence du citoyen Cambon).*

*Suite de la séance du lundi 30 septembre.*

Le comité de marine fait rendre le décret suivant sur la répartition des prises.

« Les vaisseaux pris, ensemble l'artillerie & les effets à bord, appartiennent en totalité aux officiers & équipages des vaisseaux preneurs. La république pourra acquérir les vaisseaux de ligne & les frégates, & les paiera à raison, savoir, de 5 mille livres pour chaque canon monté sur arêt d'un vaisseau de 90 canons; de 4 mille livres pour chaque canon d'un vaisseau de 64 à 80; & de 3500 livres pour chaque canon d'un vaisseau de 20 à 64: si le vaisseau a été pris à l'abordage, il sera accordé 200 livres de plus par chaque canon. Dans le prix de l'achat seront compris l'artillerie, les munitions, la coque, la mâture, les agrès & dépendances, excepté les matieres & marchandises faisant partie des cargaisons, lesquelles resteront en propriété aux officiers & équipages preneurs. A l'égard des vaisseaux coulés bas ou détruits, il sera payé par chaque canon d'un vaisseau de ligne 800 liv.; d'une frégate ou autre bâtiment de guerre 600 liv.; & de corsaire 400 liv. »

Le ministre de la guerre écrit que le citoyen Daubigny, nommé adjoint, est un patriote zélé qui n'a cessé de combattre l'aristocratie, & qui, accusé de vol par ses ennemis, s'est parfaitement disculpé, & a vu son innocence reconnue par le tribunal du premier arrondissement.

Après avoir entendu Robespierre & Saint-Just, la convention nationale approuve le choix fait par le ministre de la guerre.

*Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre.*

Le nombre des individus détenus dans les diverses maisons d'arrêt de Paris, s'éleve à 2535.

Les représentans dans le département de Saône & Loire ont fait mettre à exécution la loi contre les hommes suspects; mais ils ont cru devoir distinguer les aristocrates, connus par des actes d'incivisme, d'avec les hommes foibles ou égarés, auxquels on n'a à reprocher que l'indifférence ou la tiédeur: les premiers ont été mis en arrestation; les autres ont été éloignés des fonctions publiques. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Des marchandises expédiées pour Lyon par des fabricans de Reims, de Rousn & de quelques autres villes commerciales, ont été arrêtées conformément à la loi du 12 juillet qui a déclaré la ville de Lyon en état de révolte; cependant les propriétaires des marchandises réclament contre cette arrestation, & plusieurs se fondent sur ce que leurs expédi-

« Trois fois antérieures à la loi. Après quelques débats, l'Assemblée décrète ce qui suit :

« Aussi-tôt qu'une ville aura été déclarée en état de rébellion par la convention nationale, les municipalités ou sections seront autorisées à arrêter les approvisionnements & marchandises destinés pour cette ville. Les arrestations de marchandises expédiées pour Lyon, depuis le décret du 12 juillet dernier, ont été bonnes & valables ».

Une députation des Jacobins de Paris vient demander le jugement de Brissot & de ses complices. — Thuriot veut que le comité de sûreté générale soit tenu de présenter, séance tenante, sous deux heures, l'acte d'accusation contre Brissot. — La motion de Thuriot est décrétée. — Un moment après, un membre du comité de sûreté générale annonce que ce comité s'occupe, depuis huit jours, de la rédaction de l'acte réclamé avec tant d'instances; que deux projets ont été présentés, mais que chacun de ces projets, pris isolément, n'a pas paru convenir : l'opinant ajoute que ces deux projets, fondus en un seul, donneront peut-être un bon résultat, & que le citoyen Amar, rapporteur de cette affaire, a besoin d'un délai de trois jours pour achever le travail. — La convention accorde le délai demandé; elle décrète que le projet d'acte d'accusation contre Brissot sera présenté jeudi prochain, à midi.

Sur le rapport du comité de la guerre, la convention, interprétant la loi du 23 août sur la réquisition, décrète que le terme de l'âge de la première classe sera compté du jour de la promulgation de la loi dans chaque commune.

Tout va bien dans l'armée sous Lyon : le fauxbourg de Vaize est à nous depuis le 21 septembre; nos troupes ont dû aussi s'emparer de celui de Saint-Just; de manière que la ville rebelle ne peut plus long-temps résister. Couthon, représentant député, qui donne ces heureuses nouvelles, annonce en même temps qu'il a renouvelé & rempli de bons sans-culottes quelques administrations du département du Puy-de-Dôme.

La trahison qui a livré Toulon à nos ennemis, a été apprise à Calvi, en Corse, avec calme d'abord; mais bientôt la vengeance a éclaté. Le 14 des frégates angloises furent signalées; le 15 on vit approcher un canot parlementaire, on ne le laissa pas aborder : Lacombe-Saint-Michel fit hâler ce canot près d'un fort qui défend la place; alors l'interprète déclara qu'il avoit une lettre à remettre à monsieur le gouverneur. — Nous n'avons pas de gouverneur, répond Lacombe, nous avons des commandans militaires : qui êtes-vous ? — Officier anglais. — Qui ! vous êtes l'envoyé de ceux qui ont employés des moyens si infâmes pour nous ravir le port de Toulon !... La république française a déclaré qu'elle ne traitera jamais avec ses ennemis, tant qu'ils occuperont une partie de son territoire; *retournez à votre maître*, dites-lui que la république ne compte plus sur la bonne foi des rois : quand vous vous serez montrés les amis de la liberté, venez, nous vous embrasserons comme des frères; jusques-là, nos couriers respectifs ne seront que des bombes & des boulets. Je refuse votre lettre. — On ne dit pas ce que répliqua l'interprète à cette réponse républicaine; tout ce que l'on sait, c'est qu'il se retira, & qu'il put entendre les cris de *vive la république* retentir dans toute la ville de Calvi.

Après avoir donné lecture de cette dépêche de Lacombe-Saint-Michel, Barrère entretient la convention des causes de nos revers dans la Vendée, & des mesures prises pour les

réparer; depuis deux jours le comité délibère sur ces mesures. On a toujours eu des idées vagues sur le nombre des rebelles; on l'a porté d'abord à 10 mille, puis à 15 mille, puis à 20 mille, à 30 mille; enfin il résulte des derniers rapports qu'il y en a environ cent mille, divisés en trois grands rassemblemens. Par leurs proclamations, l'on voit qu'ils requierent toute la population mâle depuis 10 jusqu'à 65 ans. De grands moyens avoient été arrêtés pour les anéantir, & ces moyens eussent obtenu les plus heureux succès, s'ils avoient été appliqués à propos & de concert. Un tocsin général avoit fait lever en masse tous les citoyens d'Angers à Tours, & de Nantes à Poitiers. Ces contingens nombreux avoient bivouaqué plusieurs jours avec courage; ils attendoient avec impatience le moment de l'attaque; un emploi tardif & partiel ralentit leur ardeur; il n'y a pas eu d'ensemble; les subdivisions n'ont pas été régulièrement fournies; la division s'est glissée parmi les généraux; l'armée de Mayenne a été la pomme de discorde jettée dans les armées: quelques corps s'abandonnant au pillage dans leur marche, ont été cernés & défaits; une terreur panique a tout dissipé: dans la journée du 18, 40 mille républicains ont fui devant 5 mille brigands. Le 19, les divisions aux ordres de Rossignol, de Santerre & de Beysser ont été mises en déroute. Ce dernier général est en arrestation... Il est certain que les rebelles communiquent avec les Anglois: en 24 heures, l'on sait à Portsmouth ce qui se passe à Nantes & dans la Vendée... Nos ennemis calculent bien mal, s'ils croient nous battre en formant des conspirations dans l'intérieur: qu'ils sachent que les émigrés seuls nous ont donné plus d'un milliard en valeurs territoriales; que les conspirateurs de Lyon, de Marseille, de Bordeaux & des autres parties de la république viennent grossir de leurs biens la fortune publique, & qu'un décret de deux lignes suffit pour faire trembler & nos ennemis de l'intérieur & les tyrans coalisés... Billaut-Varenes est chargé d'un travail pour la réduction du nombre des représentans près les armées, & pour le rappel de ceux envoyés dans les départemens, aussi-tôt que la masse des citoyens requis aura été mise en mouvement; c'est à l'approche de l'hiver, c'est à la fin de la campagne qu'il faut rappeler dans la convention des pouvoirs trop disséminés, qu'il faut fortifier la pensée du législateur... Collo-d'Herbois travaille au plan sur la Vendée; on marchera avec audace sur Mortagne & Chollet; d'ici au 20 octobre, il faut que les brigands soient chassés de leur propre terrain: elle ne fera pas sans récompense l'armée qui aura terminé cette guerre...

A la suite de ce rapport, Barrère présente un projet qui est adopté, & dont voici la substance:

« Le département de la Loire-Inférieure est distrait de la division de l'armée des côtes de Brest, & réuni à celle de l'armée des côtes de la Rochelle ou de l'Ouest: le conseil exécutif nommera sans délai un général en chef pour cette armée: la convention compte sur le courage des citoyens composant l'armée des côtes de l'Ouest; elle attend l'époque du premier novembre prochain pour leur décerner des récompenses ».

A ce décret est jointe une proclamation aux soldats; nous la rapporterons dans le prochain numéro avec le texte du décret.

#### LOTÉRIE NATIONALE DE FRANCE.

Premier Tirage d'Octobre.

81. 54. 64. 12. 45.